

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1506 Constitution du Gouvernement provisoire de la République.

n° 1506

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur ' de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1S juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — la Constitution du Gouvernement de la République (J. O. R. F. du 17 décembre 1916, p. 10691). Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'AJministrateur des colonies, inspecteur des affaires administratives,CHAMBORE-DON,